



## Conseil économique et social

Distr. : limitée  
10 août 2017  
Français  
Original : anglais/espagnol/français

**Pour décision**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2017**

12-15 septembre 2017

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Guinée

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour la Guinée est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2018-2022, soit un montant de 58 185 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 85 265 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2017.

---

\* [E/ICEF/2017/14](#).

## Fondements du programme

1. Le Programme de coopération entre le gouvernement de la Guinée et l'UNICEF, 2018-2022, a été mis au point dans le contexte du relèvement post-Ebola. Le taux de croissance du revenu national brut est successivement passé de 2,3 % en 2013 à 1,1 % en 2014 et à 0,1 % en 2015<sup>1</sup>. Néanmoins, le pays se remet des trois années passées à combattre l'épidémie de la maladie à virus Ebola, responsable de la récession économique et de graves conséquences sociales, et affichait, en 2016, une croissance économique de 5,2 %. La Guinée compte figurer parmi les économies émergentes d'ici à 2040, une vision reflétée dans le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020. Les piliers stratégiques du Plan, qui sont tous pertinents du point de vue des droits de l'enfant et s'alignent sur les objectifs de développement durable, sont les suivants : a) la bonne gouvernance pour le développement durable ; b) la croissance économique soutenue et inclusive ; c) le développement inclusif du capital humain ; et d) le développement durable des ressources naturelles.

2. Avec un Indice de développement humain de 0,414 en 2015, la Guinée occupait le 183<sup>e</sup> rang sur 188 pays. Elle fait face à d'importants enjeux en matière de développement. Les taux de pauvreté sont plus élevés dans les zones rurales (65 %) que dans les zones urbaines (35 %) ; le taux national de pauvreté est de 55 %<sup>2</sup>. Une analyse multidimensionnelle de la pauvreté des enfants menée en 2014 révèle que 97 % des enfants subissent au moins une forme de privation et que 47 % en subissent au moins trois. L'analyse des disparités régionales montre que les régions de Faranah, de Mamou, de Labé et de Kankan sont les moins desservies.

3. En 2014, la population était estimée à 10,5 millions d'habitants<sup>3</sup>, dont plus de la moitié (51 %) avaient moins de 18 ans. Les adolescents représentent plus de 24 % de la population, et vivent pour la plupart dans les zones rurales. Les inégalités et les disparités entre les sexes demeurent répandues en matière d'accès aux services sociaux de base et de possibilités économiques.

4. L'épidémie d'Ebola n'a fait qu'aggraver les défaillances, déjà importantes, du système de santé. D'après le Plan national de développement sanitaire 2015-2025, pendant l'épidémie, le nombre total de consultations et d'hospitalisations a respectivement diminué de 58 % et de 54 %, et le nombre d'enfants de moins de un an complètement vaccinés de 30 %. De 2012 à 2016, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a reculé de 28 %, passant de 123 à 88 décès pour 1 000 naissances vivantes<sup>4</sup>. Le taux de mortalité maternelle a baissé de 24 % pendant la même période, passant de 724 à 550 décès pour 100 000 naissances vivantes<sup>5</sup>. Cependant, seuls 26 % des enfants de moins de cinq ans sont complètement vaccinés<sup>6</sup>, plus de 7 000 enfants vivent avec le VIH et seulement 26 % d'entre eux suivent une thérapie antirétrovirale. Les programmes de survie de la mère et de l'enfant se heurtent aux normes et aux pratiques sociales (mariage d'enfants, grossesse précoce et mutilation génitale féminine/excision [MGF/E]), au coût élevé des services, et au

---

<sup>1</sup> Banque mondiale, 2015.

<sup>2</sup> Enquêtes Légères pour l'Évaluation de la Pauvreté, 2012.

<sup>3</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

<sup>4</sup> Enquête démographique et de santé (EDS)/Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) 2012 ; MICS 2016.

<sup>5</sup> EDS/MICS 2012 ; MICS 2016.

<sup>6</sup> MICS 2016.

manque de structures sanitaires, de personnel qualifié et de capacités de gestion, notamment à l'échelle des districts. Parmi les autres difficultés, on peut citer les nombreuses ruptures de stock de médicaments, de vaccins et de fournitures médicales ; les infrastructures défectueuses et l'éloignement des établissements de santé ; la distribution inadéquate des ressources humaines ; et les faibles capacités à fournir des services élémentaires en matière de santé, de nutrition, d'eau et d'assainissement tant au niveau institutionnel qu'au niveau communautaire.

5. La dénutrition demeure la principale cause de mortalité infantile en Guinée ; on estime à pas moins de 32 % les taux de retard de croissance et à 8,1 % le taux de malnutrition aiguë globale<sup>7</sup>. Parmi les principaux facteurs, citons les faibles taux d'allaitement maternel exclusif (35 %) ; les mauvaises pratiques d'alimentation des jeunes enfants ; les pratiques inadéquates en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) et le faible état nutritionnel des femmes. Une action de plaidoyer énergique est nécessaire pour faire de la nutrition une priorité nationale majeure et réduire ainsi sensiblement et à moindre coût les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans en Guinée et améliorer le développement cognitif des enfants.

6. Environ 82 % des foyers guinéens ont accès à une source d'eau améliorée, mais seulement 53 % à des installations sanitaires améliorées, et parmi eux, seuls 28,8 % ne les partagent pas<sup>8</sup>. On relève d'importantes disparités en matière de couverture en eau entre les régions et entre les populations rurales (72,2 %) et urbaines (98 %), ainsi qu'entre les différents quintiles de richesse : 55 % pour les plus pauvres et 99 % pour les plus riches. Des disparités existent également dans le domaine de l'assainissement : le taux de couverture relatif aux installations d'assainissement amélioré non partagées est de 43,3 % pour les foyers urbains et de 19,9 % pour les foyers ruraux. Seuls 35 % des écoles et 71 % des centres de santé ont accès à une source d'eau améliorée. En Guinée, le taux de défécation à l'air libre va de 0,2 % à Conakry, la capitale, à 40 % dans la région rurale de Labé. En dépit des efforts réalisés pendant la réponse à la crise Ebola, le lavage des mains au savon n'est toujours pas une pratique répandue ; seuls 23,8 % des foyers disposent d'installations pour le lavage des mains et 12,9 % de savon.

7. En dépit des progrès accomplis dans le domaine de l'éducation, et d'un taux brut de scolarisation de 84,5 % en 2016<sup>9</sup>, on estime à 1,5 million le nombre d'enfants et d'adolescents guinéens âgés de 6 à 16 ans non scolarisés. Le taux national d'achèvement du cycle d'études primaires est faible, 61,1 %<sup>10</sup>. On relève d'importantes disparités entre les régions et entre les sexes ; ainsi, le taux d'achèvement du primaire est de 92,2 % à Conakry, loin devant les résultats de régions éloignées, comme Faranah (27,9 %), Mamou (38,1 %) et Labé (39 %). Les garçons affichent un taux d'achèvement de 66,5 % contre 57,5 % pour les filles. En outre, on ne compte que 9,1 % de jeunes enfants inscrits dans des établissements préscolaires<sup>11</sup>. Le soutien aux pratiques parentales positives, à l'enseignement préscolaire, à l'éducation des filles et à une éducation de qualité, notamment dans les zones rurales, constitue une stratégie importante pour améliorer les résultats de l'enseignement en Guinée. Parmi les obstacles, on peut citer les perceptions parentales négatives et la mauvaise qualité de l'enseignement, les longues distances séparant les écoles et les communautés, le manque

---

<sup>7</sup> MICS 2016.

<sup>8</sup> MICS 2016.

<sup>9</sup> Annuaire Statistiques de l'Éducation 2015-2016.

<sup>10</sup> MICS 2016.

<sup>11</sup> MICS 2016.

de mobilier et de matériel scolaires, le statut social inférieur des filles, les environnements scolaires défavorables et le coût élevé des frais scolaires.

8. La violence à l'égard des enfants et des femmes demeure répandue en Guinée. D'après l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2016, 89 % des enfants ont été victimes de la violence. Quant à la violence basée sur le genre, elle est une source de préoccupation majeure ; 96,8 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi une MGF/E. De plus, 54,6 % des femmes sont mariées avant l'âge de 18 ans et 21 % avant 15 ans. Le rapport du gouvernement sur la violence basée sur le genre (2015)<sup>12</sup> montre que 29,3 % des femmes sont victimes de la violence sexuelle et 55,7 % de la violence physique. Les actes de violence ne sont pas toujours signalés ; les victimes se contentent généralement d'arrangements conclus dans le cadre des structures communautaires. La culture de l'impunité est également renforcée par un système juridique qui est souvent incapable d'appliquer rigoureusement les lois en vigueur. Les services et les professionnels qualifiés pour fournir un ensemble intégré de soins et de traitements médicaux et psychosociaux sont insuffisants en Guinée ; il en va de même pour le soutien juridique apporté aux enfants victimes de la violence. Malgré l'existence de politiques et de cadres juridiques nationaux, la violence – notamment la violence basée sur le genre – se nourrit des pratiques néfastes et des normes sociales fortement ancrées qui tolèrent l'inégalité entre les sexes et la violence à l'égard des femmes et des enfants.

9. Les dépenses publiques dans les secteurs sociaux sont relativement faibles. Ainsi, 8,2 % du budget national est destiné à la santé<sup>13</sup> malgré l'objectif de 15 % fixé par l'Union africaine (Déclaration d'Abuja, 2001) et 14,9 % à l'éducation au lieu des 20 % recommandés par le Partenariat mondial pour l'éducation (PME). Le manque de ressources humaines et financières entrave la capacité du gouvernement à appliquer la nouvelle législation. Par ailleurs, les différents secteurs publics manquent d'installations adéquates et de professionnels qualifiés, ce qui nuit à la collecte et à l'analyse des données et, partant, à la prise de décisions fondée sur des données probantes. Les mécanismes disponibles permettant de faire participer les communautés aux processus décisionnels sont rares. Quant aux mécanismes de protection sociale susceptibles d'aider les familles les plus vulnérables, ils demeurent limités. Ajoutons que le pays est privé d'une solide culture de la responsabilité sociale des entreprises qui pourrait servir de point de départ à une collaboration avec le secteur privé en vue de défendre les droits de l'enfant.

10. Le contexte programmatique actuel en Guinée est largement influencé par la crise Ebola. Le pays n'était pas prêt à faire face à une épidémie d'une telle ampleur et aux répercussions si vastes. Les raisons en étaient variées : les faibles investissements dans les systèmes nationaux ou communautaires, une présence sur le terrain insuffisante et le manque d'expertise et d'expérience en matière de réponse à Ebola. Les principaux enseignements tirés du programme de pays précédent soulignent, entre autres, l'importance de renforcer les systèmes nationaux, notamment en ce qui concerne les compétences et la motivation des ressources humaines, et l'attention particulière devant être accordée aux réformes politiques nationales et à leur mise en œuvre efficace. Ainsi, parmi les éléments importants du nouveau programme de pays, on peut citer le renforcement du soutien aux capacités locales en matière de planification, de gestion et de suivi ; l'amélioration de la coordination et de l'intégration sectorielles ; un meilleur ciblage des enfants les plus

---

<sup>12</sup> République de Guinée, Analyse socio-anthropologique des déterminants de la perpétuation des MGF/E en Guinée, août 2015.

<sup>13</sup> Loi de finances 2017.

défavorisés ; la mise au point d'un système d'alerte rapide et d'intervention d'urgence ; l'attention redoublée portée à l'engagement communautaire, en particulier l'autonomisation des femmes et des jeunes ; l'amélioration de la résilience aux chocs des communautés et des systèmes ; la création de dispositifs de protection sociale ; et l'identification de nouvelles personnes d'influence au niveau communautaire.

11. L'UNICEF a l'avantage comparatif de pouvoir travailler globalement dans différents secteurs, dans les contextes humanitaires et de développement, en s'appuyant sur des approches programmatiques tenant compte des risques et en exploitant sa solide relation de travail avec le gouvernement et la société civile aux niveaux central et local. L'équité étant au centre de son mandat et de son action, l'UNICEF est bien placé pour nouer des partenariats avec le gouvernement de la Guinée en vue de défendre les droits de l'enfant, des filles, des femmes et des jeunes, et d'atteindre les communautés mal desservies. La fourniture de services de qualité et le développement des capacités demeurent par conséquent la pierre angulaire du programme de pays, étayé par le dialogue politique, un plaidoyer fondé sur des données probantes, une gestion axée sur les résultats, les relations intersectorielles et les partenariats stratégiques solides bâtis autour des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

## **Priorités du programme et partenariats**

12. Dans le cadre du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, le programme de pays aidera le gouvernement à éliminer les principaux goulots d'étranglement identifiés qui font obstacle à la réalisation des droits de l'enfant. Il contribuera directement à la réalisation des résultats du plan de relèvement suite à la crise de la maladie à virus Ebola et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2022.

13. Les priorités du programme, qui rejoignent l'esprit du projet de Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021, se centreront sur le mandat universel de l'UNICEF en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et des objectifs de développement durable (en particulier les objectifs 1, 2, 4, 5, 6 et 16), ainsi que sur l'appel à « ne laisser personne de côté ».

14. Dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », une collaboration étroite et la réalisation de programmes communs avec d'autres organismes des Nations Unies sont prévues dans tous les secteurs. Dans les régions de Kankan et de Nzérékoré, l'UNICEF s'appuiera sur les plans d'action communs en cours avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). En outre, l'UNICEF renforcera sa présence sur le terrain dans les régions les plus mal desservies.

15. Sept stratégies se renforçant mutuellement seront prioritaires : a) la génération de données et de preuves afin d'éclairer les politiques relatives aux enfants et à l'égalité des sexes ; b) le renforcement des capacités institutionnelles nationales et infranationales permettant de planifier, de fournir, de suivre et d'évaluer les services sociaux élémentaires ; c) le plaidoyer et la communication autour des questions relatives aux enfants et à l'égalité des sexes ; d) la communication et la technologie au service du développement en vue d'accroître la demande de services sociaux, de promouvoir les pratiques familiales essentielles et de favoriser l'égalité des sexes ; e) l'élargissement des partenariats avec les organisations de la société civile et le secteur privé ; f) le renforcement de la résilience des communautés et des systèmes et l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les

sexes ; et g) la mise au point de programmes portant sur des questions émergentes, comme le changement climatique et les défis que doivent relever les zones urbaines et périurbaines.

16. La programmation de l'UNICEF comprendra des actions visant à promouvoir l'élaboration de programmes tenant compte des risques afin de mieux prévenir, atténuer, répondre et se relever des chocs et des crises et, partant, de consolider le lien existant entre l'action humanitaire et le développement. Tous les programmes s'inscriront dans une optique sexospécifique et accorderont une attention particulière à l'égalité des sexes dans l'éducation, à l'élimination des mariages d'enfants et à la promotion des services de santé adaptés aux adolescents, conformément à l'esprit du Plan d'action pour l'égalité des sexes de l'UNICEF.

17. Le programme mènera un plaidoyer à l'échelon national en faveur d'un environnement favorable et de politiques efficaces et adaptées aux besoins des enfants. Il soutiendra les programmes nationaux, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des plans sectoriels en matière de WASH, de nutrition, de santé/VIH, d'éducation, d'inclusion sociale et de protection de l'enfance. Du point de vue opérationnel, l'UNICEF adoptera une approche des communes amies des enfants, regroupant toutes les composantes du programme, intégrées et suivies dans 40 communes rurales affichant les disparités les plus graves et les indicateurs de développement des enfants les plus bas. Le programme accordera la priorité aux interventions dans les secteurs WASH et de la santé dans les bassins versants urbains et périurbains de Conakry, où le manque d'hygiène et les risques environnementaux sont des problèmes majeurs.

18. Le programme pour **la survie et le développement de l'enfant**, et ses sous-composantes relatives à la nutrition, à la santé et au VIH, et au secteur WASH, contribueront à garantir la survie et le développement optimal de chaque enfant et de chaque adolescent, tout en adoptant une approche convergente et intégrée pour mieux remédier aux multiples privations des enfants. Les mesures suivantes seront prises à cette fin :

a) renforcement de la bonne gouvernance, de l'intégration et de la redevabilité afin de consolider et de pérenniser le programme pour la survie et le développement des enfants ;

b) consolidation des systèmes communautaires qui fournissent des services conviviaux, intégrés et globaux axés sur les enfants et les adolescents.

19. La sous-composante relative à la **nutrition** contribuera à améliorer les interventions en matière de nutrition fondées sur des données probantes destinées aux enfants et aux femmes en âge de procréer, y compris les femmes enceintes et allaitantes, et à les rendre plus équitables ; elle comprendra également un plaidoyer fervent visant à hisser l'agenda de la nutrition au rang de priorité. À cette fin, il faudra :

a) renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux (national et régional, dans les établissements de santé et au sein des communautés) afin de faciliter l'émergence d'un environnement favorable et la fourniture intégrée de services ;

b) améliorer la fourniture de services de nutrition au sein des communautés et dans les établissements de santé, la prestation de soins de qualité appropriés et l'adoption de pratiques d'alimentation adéquates des nourrissons et des jeunes enfants ;

c) consolider les capacités nationales à générer des données probantes et à intensifier les interventions équitables en matière de nutrition ; en tant qu'organisme chef

de file dans ce domaine, l'UNICEF coordonnera la plateforme multipartenaires soutenant la Guinée, membre du mouvement SUN (Scaling Up Nutrition).

20. La sous-composante relative à **l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène** contribuera à améliorer l'accessibilité et le recours à des services équitables et durables du secteur WASH dans les établissements scolaires, les services de santé et les communautés mal desservies et propices aux épidémies, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles, et en renforçant les capacités institutionnelles et les approches intersectorielles. Elle œuvrera en outre à intensifier et à préserver des services équitables et de qualité afin de prévenir les maladies transmises par l'eau et d'atteindre l'objectif d'assurer à chaque enfant un environnement sûr et propre. À cette fin, il faudra :

a) améliorer l'approvisionnement en eau en mettant au point des approches et des technologies rentables et innovantes, en encourageant les partenariats public-privé ciblant l'entretien et en renforçant la redevabilité à tous les niveaux ;

b) accroître le nombre de villages sans défécation à l'air libre à l'aide d'approches communautaires axées sur l'hygiène et un environnement propre et sûr ;

c) encourager les stratégies de réduction des risques de catastrophe liés à Ebola, au choléra et aux inondations en renforçant les capacités de coordination du secteur WASH, de sorte que le gouvernement puisse effectivement jouer un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités en matière de préparation et de réponse ;

d) mettre au point des plans axés sur les enfants et des systèmes de suivi y afférents promouvant un environnement durable, en partenariat avec des établissements scolaires et des groupes de jeunes.

21. La sous-composante **santé et VIH** contribuera à accroître l'utilisation équitable des services de santé et liés au VIH, de qualité et sexospécifiques, destinés aux nourrissons, aux enfants, aux adolescents et aux femmes enceintes et allaitantes, en particulier les groupes pauvres et marginalisés. Les innovations et les réorientations stratégiques suivantes permettront :

a) de renforcer les services de vaccination de routine en soutenant la fourniture de services intégrés et l'approche visant à « atteindre chaque communauté », en intensifiant la modernisation de l'infrastructure de la chaîne du froid à l'aide de réfrigérateurs solaires et en consolidant les systèmes communautaires de suivi ;

b) d'accorder une attention prioritaire à la lutte contre trois des principales causes de décès des enfants de moins de cinq ans, à savoir le paludisme, la pneumonie et la diarrhée, en augmentant la prestation et la demande de services de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant au niveau des établissements et des communautés, et en promouvant l'amélioration de l'intégration intersectorielle et de la convergence géographique (WASH, communication pour le développement et nutrition) ;

c) d'intensifier la fourniture de services de santé maternelle et néonatale de qualité afin d'éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant et de perfectionner le diagnostic précoce du VIH chez les nourrissons, et de favoriser les services de soins obstétricaux et néonataux élémentaires et complets d'urgence à l'aide de la mobilisation sociale et de la formation des professionnels de la santé ;

d) de renforcer la santé des adolescents en tenant compte des disparités entre les sexes, en particulier la prévention du VIH et le traitement antirétroviral des enfants et des

adolescents vivant avec le VIH, en s'appuyant sur des approches fondées sur des données probantes au niveau des communautés et des établissements ;

e) de soutenir le développement d'un environnement institutionnel favorable afin d'intensifier effectivement la fourniture de services de santé de qualité aux mères, aux nouveau-nés, aux enfants et aux adolescents, tout en tenant compte de la problématique du genre, de la protection de l'environnement et des innovations, et en améliorant la préparation et la réponse aux situations d'urgence.

22. Le programme **d'éducation de base** contribuera à assurer l'accès équitable à une éducation de base de qualité et à de solides résultats d'apprentissage pour les enfants, en particulier les plus jeunes, les filles et ceux qui présentent un handicap. À cette fin, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

a) renforcement du système éducatif et amélioration de la coordination et de la gestion de la mise en œuvre des politiques éducatives, soutien à l'élaboration d'une nouvelle approche sectorielle de l'éducation (Programme Décennal de l'Éducation de Guinée 2018-2027) et interaction avec le PME ;

b) élargissement de l'accès à l'éducation préscolaire, primaire et secondaire, au moyen de parcours d'apprentissage formels ou autres, en accordant une attention particulière à l'éducation des filles. Cette mesure sera étayée par des actions de plaidoyer et des conseils pratiques visant à adapter la politique éducative en vue de satisfaire les besoins de tous les enfants, à rendre abordables les frais de scolarité et à promouvoir une approche de l'école amie des enfants. L'UNICEF encouragera également l'engagement des communautés et la mobilisation sociale afin d'améliorer les taux d'achèvement scolaire des filles ;

c) amélioration de la qualité de l'enseignement, en tenant compte des besoins des communautés, de l'environnement naturel, de la cohésion sociale, du savoir-faire local et des traditions culturelles positives ;

d) renforcement des capacités communautaires et infranationales en matière de pratiques parentales et de compétences pratiques positives, tout en favorisant l'accès aux ressources et aux équipements éducatifs, créatifs et de loisirs en vue d'améliorer l'environnement des enfants, de consolider leur estime de soi et de leur donner les moyens de réaliser pleinement leur potentiel.

23. Le programme de **protection de l'enfant** contribuera à renforcer les politiques, les systèmes et la prestation des services et à supprimer les goulots d'étranglement aux niveaux national, infranational et communautaire. Il mettra en œuvre des stratégies multidimensionnelles et intersectorielles qui s'appuient sur des actions sexospécifiques pour contrer et réduire le risque de violence, d'exploitation et de maltraitance auquel font face les enfants et les adolescents, en accordant une attention particulière au mariage d'enfants et à la MGF/E. Pour cela, il s'appuiera sur :

a) le plaidoyer, accompagné d'un appui technique, pour amener le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des lois, des politiques, des budgets, des cadres et des plans sectoriels adaptés aux enfants, tenant compte des disparités entre les sexes, axés sur l'équité et fondés sur des données probantes, et, entre autres, faciliter l'accès à un système juridique adapté aux enfants et œuvrer à l'enregistrement universel des naissances ;

b) le renforcement des capacités des autorités décentralisées à planifier, à fournir et à surveiller un ensemble intégré de services médicaux, psychosociaux et juridiques destinés

aux enfants, en accordant une attention particulière aux plus défavorisés et aux victimes de la maltraitance et en faisant en sorte que la violence à l'égard des enfants soit signalée ;

c) la création de partenariats innovants avec la société civile et, dans la mesure du possible, avec le secteur privé, de façon à soutenir le changement des comportements et les initiatives communautaires de sensibilisation visant à améliorer les pratiques adaptées aux enfants au sein des familles et des communautés ;

d) le renforcement de la coordination, l'élaboration de stratégies multisectorielles et la mobilisation sociale en vue de mettre un terme au mariage d'enfants.

24. Le programme d'**inclusion sociale** contribuera à accroître les connaissances sur les droits de l'enfant, les systèmes et les politiques en faveur des enfants exclus et défavorisés. Les mesures suivantes seront prises à cet égard :

a) l'analyse, la génération de données probantes, le dialogue politique et le plaidoyer en faveur des droits et des besoins des enfants (y compris l'utilisation de modèles évolutifs d'analyse de situation afin de générer des données probantes) ;

b) le renforcement des capacités en matière de protection sociale afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience en aidant le gouvernement à mettre en œuvre efficacement la politique nationale de protection sociale conçue en 2016. Tirant les leçons de la crise Ebola, l'UNICEF fera en sorte de promouvoir une politique tenant compte des risques et capable de faire face aux chocs ;

c) la promotion du plaidoyer et du dialogue en faveur d'une budgétisation sociale prévoyant l'affectation de ressources aux programmes sociaux et permettant de résoudre les problèmes des enfants les plus vulnérables ;

d) le développement des capacités dans le domaine de l'inclusion sociale. L'UNICEF améliorera la disponibilité, la pertinence et la qualité des connaissances produites et utilisées dans le cadre du plaidoyer, sur les plans aussi bien internes qu'externes, afin de faire progresser les dispositifs de protection sociale. L'UNICEF promouvra l'utilisation d'approches participatives grâce auxquelles les enfants, les jeunes, les adolescents et les communautés les plus exclus et vulnérables peuvent faire entendre leur voix.

25. La composante relative à l'**efficacité du programme** veillera à la pertinence de son élaboration, de sa coordination et de sa gestion (tant au niveau du bureau central que des bureaux sur le terrain) pour atteindre les normes en matière de qualité et obtenir des résultats en faveur des enfants. Le programme est conçu pour être souple, ce qui lui permet de s'adapter aux chocs et d'être utile face aux catastrophes, en particulier les situations d'urgence sanitaire. La communication externe sensibilisera à la situation des enfants, des adolescents et des jeunes marginalisés, et renforcera la capacité des médias, de la société civile, des enfants, des adolescents et des jeunes à plaider en faveur du changement des politiques, d'une redevabilité sociale accrue et d'un suivi des actions promouvant les droits et le bien-être des enfants. La communication pour le développement encouragera l'adoption de comportements entraînant une augmentation de la demande et de l'utilisation des services sociaux et de soins vitaux, ainsi que la participation des communautés à la planification et au suivi du programme. Elle se centrera sur les filles, les jeunes, les adolescents et les mères pour leur donner les moyens d'adopter les normes sociales adaptées aux enfants et d'accroître leur participation aux processus décisionnels.

26. La programmation en faveur de l'égalité des sexes sera intégrée dans tous les secteurs, en particulier dans trois domaines prioritaires : la promotion d'une santé adaptée aux

besoins des adolescents ; l'égalité des sexes dans l'éducation ; et l'élimination du mariage d'enfants. L'UNICEF mettra à profit l'expertise des organismes partenaires, l'apprentissage par les pairs et la coopération Sud-Sud. Les priorités relatives à l'égalité des sexes feront l'objet d'un suivi à tous les stades du cycle du programme de pays à l'aune des indicateurs de gestion des bureaux et des résultats d'ensemble du programme. Les systèmes de suivi identifieront systématiquement les progrès à l'aide de points de référence clés et de résultats sexospécifiques.

27. L'UNICEF recentrera ses opérations sur le terrain dans le but d'intégrer/de renforcer sa présence sur le terrain en veillant à ce qu'elle tienne compte des risques, soit axée sur les besoins et sur la résolution des problèmes, des questions et des privations spécifiques auxquels font face les enfants dans ces zones, et d'assurer le suivi décentralisé des résultats du programme. Cette présence sera simplifiée et assez souple pour s'adapter aux changements affectant le programme.

28. L'UNICEF nouera de nouveaux partenariats stratégiques reflétant les impératifs des nouvelles formes d'engagement, mettra au point un modèle définissant les interventions conçues pour relever les défis sociétaux dans chaque secteur, et œuvrera à accroître l'intégration au sein d'un espace commun. L'UNICEF identifiera les nouvelles personnes d'influence et mettra au point ou rejoindra des plateformes multipartenaires (gouvernement, communautés, secteur privé, organisations de la société civile et donateurs) pour stimuler un changement social effectif et durable. Dans ce contexte, la redevabilité sociale fera figure de priorité et l'UNICEF continuera de promouvoir des plateformes innovantes afin de faire progresser le dialogue social (par exemple, U-Report et technologie de l'information et de la communication pour le développement) et d'appliquer une approche des communes amies des enfants en vue d'établir un cadre de redevabilité faisant intervenir de multiples parties prenantes.

### Tableau budgétaire récapitulatif

| <i>Composante du programme</i>      | <i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i> |                           |                |
|-------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------|----------------|
|                                     | <i>Ressources ordinaires</i>                   | <i>Autres ressources*</i> | <i>Total</i>   |
| Survie et développement de l'enfant | 36 074                                         | 51 538                    | 87 612         |
| Éducation de base                   | 8 145                                          | 15 901                    | 24 046         |
| Protection de l'enfant              | 6 400                                          | 12 294                    | 18 694         |
| Inclusion sociale                   | 1 160                                          | 1 000                     | 2 160          |
| Efficacité du programme             | 6 406                                          | 4 532                     | 10 938         |
| <b>Total</b>                        | <b>58 185</b>                                  | <b>85 265</b>             | <b>143 450</b> |

\* Par « Autres ressources », on entend exclusivement les ressources ordinaires qui ne sont pas destinées aux urgences. Un financement à hauteur de 4 millions de dollars au titre des autres ressources destinées aux urgences est prévu au cours de l'exécution du programme de pays.

### Programme et gestion des risques

29. Le programme de pays, qui sera mis en œuvre en collaboration avec le Ministère du plan et de la coopération internationale, s'aligne sur les priorités du PNDES 2016-2020, du

PNUAD, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des objectifs de développement durable, en particulier en améliorant la bonne gouvernance et la cohésion sociale et en augmentant l'équité et l'accès de la population, notamment des personnes les plus vulnérables, à la protection sociale et aux services sociaux élémentaires.

30. La mise en œuvre du programme s'appuie sur plusieurs hypothèses clés : le maintien de la bonne gouvernance et de la stabilité politique et sociale ; la disposition des responsables d'enfants et des communautés à faire évoluer leurs croyances et leurs pratiques socioculturelles au fil du temps ; la disponibilité des ressources adéquates nécessaires à la mise en œuvre du programme ; le maintien de la collaboration constructive de l'UNICEF avec le gouvernement et d'autres partenaires ; et l'amélioration de la redevabilité et de la qualité de la prestation des services résultant du développement des capacités communautaires ainsi que des approches participatives. La réalisation des objectifs du programme de pays repose également sur la double hypothèse selon laquelle, d'une part, les ressources disponibles sont efficacement gérées aux niveaux central et local et, d'autre part, le pays déploiera un nombre suffisant de travailleurs qualifiés afin d'assurer la prestation des services sociaux élémentaires.

31. Les principaux risques liés à la mise en œuvre du programme sont une redevabilité et une gestion financières limitées, ainsi qu'une planification et un suivi insuffisants. Afin de les atténuer, l'UNICEF s'attèlera au sein du système des Nations Unies à suivre les risques, à documenter les succès et les échecs et à renforcer les capacités à mettre en place une gestion axée sur les résultats. L'UNICEF continuera en outre à consolider les capacités du personnel et des partenaires à s'aligner sur l'approche du cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces (HACT) afin d'atténuer les risques financiers pesant sur la mise en œuvre du programme

32. Le présent descriptif de programme de pays souligne les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le premier outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

## Suivi et évaluation

33. L'UNICEF soutiendra les systèmes de suivi et d'évaluation nationaux, le renforcement des capacités nationales aux quatre niveaux définis par le « Système de suivi des résultats pour l'équité » du programme de pays, le PNUAD et le PNDES. À cette fin, il s'emploiera à :

a) soutenir la production de données probantes (analyse de situation, MICS, enquêtes et études) afin de mieux suivre les progrès, et de contribuer à l'élaboration du programme et à la définition des priorités nationales ;

b) consolider la capacité des partenaires dans tous les aspects de la mise en œuvre et du suivi sur le terrain du système HACT, y compris le suivi des utilisateurs finals ;

c) étayer le suivi décentralisé des résultats et des facteurs déterminants/de l'analyse des goulots d'étranglement, dont l'examen des données recueillies à l'aide d'outils de suivi en temps réel, comme RapidPro et U-Report, en vue d'éclairer les examens annuels et à mi-parcours ;

d) appuyer le suivi de l'incidence et des résultats finals du programme de pays, et de plusieurs évaluations clés afin d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du programme et d'y apporter les éventuels ajustements nécessaires :

- i) évaluation du projet commun UNICEF-PNUAF visant à réduire la pratique de la MGF/E (2018) ;
- ii) évaluation du programme WASH (2019) ;
- iii) évaluation du programme de développement de la petite enfance (2020) ;
- iv) évaluation finale du programme de pays (2021).

## Annexe

### Cadre de résultats et de ressources

#### Programme de coopération entre le gouvernement de la Guinée et l'UNICEF, 2018-2022

**Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant :** 2, 3, 6, 7, 8, 9, 12, 19, 24, 28, 34, 37, 38 et 40

**Priorités nationales :** piliers stratégiques du PNDES :

1. Bonne gouvernance pour le développement durable ;
2. Croissance économique inclusive et durable ;
3. Développement inclusif du capital humain ;
4. Développement durable des ressources naturelles.

**Résultats attendus du PNUAD impliquant l'UNICEF :** résultats 1, 2, 3 et 4

**Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements auxquels a contribué l'UNICEF :**

- 3.1 Taux de mortalité maternelle : données de référence : 550 (2016) ; cible : 340 ;
- 3.2 Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans : données de référence : 88 (2016) ; cible : 50 ;
- 3.3 Foyers disposant d'installations sanitaires améliorées : données de référence : 53,4 % (2016) ; cible : 70 % ;
- 3.4 Taux net de fréquentation de l'école primaire : données de référence : 60,3 % (2016) ; cible : 70 % ;
- 3.4 Taux d'achèvement du cycle primaire : données de référence : 61,1 % (2016) ; cible : 70 % ;

**Résultats associés au projet de Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 : 1-5<sup>1</sup>**

| Résultats de l'UNICEF                                                                                                                                                    | Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)                                                                                                   | Moyens de vérification | Produits indicatifs du programme de pays                                                                                                                                                                     | Partenaires principaux, cadres de partenariat                                                                  | Ressources indicatives par résultat du programme de pays<br>(en milliers de dollars des États-Unis) |                        |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------|
|                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                              |                        |                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                | Ressources ordinaires (RO)                                                                          | Autres ressources (AR) | Total  |
| 1. En 2022, les filles et les garçons âgés de 0 à 59 mois, les adolescents et les femmes (en particulier ceux qui vivent dans les communautés les plus défavorisées) ont | 1. Pourcentage d'enfants âgés de moins de un an recevant trois doses de vaccin pentavalent à l'échelle nationale ;<br>DR (2016) : 39,6 % (échelle nationale) ; 31,4 % (zones | MICS                   | 1. En 2022, l'environnement politique et programmatique, ainsi que la coordination, le partenariat et la gouvernance (à l'échelle nationale et locale), sont renforcés.<br>2. En 2022, les établissements de | Gouvernement (Ministères de la santé, de l'environnement, de l'énergie et de l'hydraulique, de l'éducation, de | 36 074                                                                                              | 51 538                 | 87 612 |

<sup>1</sup> La version définitive du Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 sera présentée au Conseil d'administration pour approbation à l'occasion de la deuxième session ordinaire de 2017.

| Résultats de l'UNICEF                                                                                                                                                                                                       | Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)                                                                                                                                                                   | Moyens de vérification | Produits indicatifs du programme de pays                                                                                                                                                                                           | Partenaires principaux, cadres de partenariat                                                                                                                                                  | Ressources indicatives par résultat du programme de pays<br>(en milliers de dollars des États-Unis) |                        |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------|
|                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                              |                        |                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                | Ressources ordinaires (RO)                                                                          | Autres ressources (AR) | Total |
| accès aux services de base, bénéficient d'un ensemble d'interventions multisectorielles à forte incidence tenant compte des disparités entre les sexes (santé/VIH, nutrition, WASH) et adoptent des comportements adéquats. | rurales) ;<br>C : 50 % (échelle nationale) ;<br>45 % (zones rurales)                                                                                                                                                                         |                        | santé disposent de l'équipement nécessaire pour fournir des services de santé maternelle, néonatale et infantile de qualité, ainsi que des services de santé sexospécifiques destinés aux adolescents.                             | l'action sociale et de la jeunesse)<br>FNUAP, OMS, PAM<br>organisations non gouvernementales (ONG)<br>autres partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, Union européenne et USAID) |                                                                                                     |                        |       |
|                                                                                                                                                                                                                             | 2. Naissances vivantes assistées par un personnel de santé qualifié<br>DR (2016) : 62,7 % (échelle nationale) ; 46,2 % (zones rurales)<br>C : 85 % (échelle nationale) ;<br>60 % (zones rurales)                                             | MICS                   | 3. En 2022, le renforcement des établissements de santé permet de fournir des services de nutrition équitables et de qualité.                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                     |                        |       |
|                                                                                                                                                                                                                             | 3. Nouveau-nés recevant des soins postnatals dans les deux jours qui suivent la naissance<br>DR (2016) : 63,3 % (échelle nationale) ; 51,5 % (zones rurales)<br>C : 85 % (échelle nationale) ;<br>70 % (zones rurales)                       | MICS                   | 4. En 2022, les plateformes communautaires disposent de l'équipement nécessaire pour réaliser des interventions à forte incidence liées aux services intégrés de qualité en matière de santé/VIH, de nutrition et du secteur WASH. |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                     |                        |       |
|                                                                                                                                                                                                                             | 4. Enfants âgés de 0 à 59 mois souffrant de diarrhée et recevant des sels de réhydratation orale et du zinc<br>DR : (2016) : 16,3 % (échelle nationale) ; 13,8 % (zones rurales) ;<br>C : 50 % (échelle nationale) ;<br>40 % (zones rurales) | MICS                   | 5. En 2022, les communautés rurales et périurbaines ont un accès équitable et durable à l'eau potable et aux services du secteur WASH.                                                                                             |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                     |                        |       |
|                                                                                                                                                                                                                             | 5. Femmes enceintes vivant avec le VIH ayant accès tout au long de la vie à un traitement antirétroviral afin d'éviter la transmission du VIH de la mère à l'enfant et de veiller à leur propre santé<br>DR (2016) : 25 % ;<br>C : 40 %      | PNDES                  |                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                |                                                                                                     |                        |       |

| Résultats de l'UNICEF                                                                                                                                   | Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)                                                                                                                                             | Moyens de vérification   | Produits indicatifs du programme de pays                                                            | Partenaires principaux, cadres de partenariat                                                | Ressources indicatives par résultat du programme de pays<br>(en milliers de dollars des États-Unis) |                        |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------|
|                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                        |                          |                                                                                                     |                                                                                              | Ressources ordinaires (RO)                                                                          | Autres ressources (AR) | Total  |
|                                                                                                                                                         | 6. Pourcentage d'enfants et d'adolescents séropositifs ayant un accès tout au long de la vie au traitement<br>DR (2016) : 26 % ; C : 50 %                                                                              | PNDES                    |                                                                                                     |                                                                                              |                                                                                                     |                        |        |
|                                                                                                                                                         | 7. Pourcentage de la population utilisant une source d'eau potable améliorée<br>DR : (2016) : 82,1 % (échelle nationale) ; 72,2 % (zones rurales)<br>C : 90 % (échelle nationale) ; 80 % (zones rurales)               | MICS                     |                                                                                                     |                                                                                              |                                                                                                     |                        |        |
|                                                                                                                                                         | 8. Pourcentage des ménages utilisant des services d'assainissement amélioré non partagés<br>DR (2016) : 28,8 % (échelle nationale) ; 19,9 % (zones rurales)<br>C : 50 % (échelle nationale) ; 40 % (zones rurales)     | MICS                     |                                                                                                     |                                                                                              |                                                                                                     |                        |        |
|                                                                                                                                                         | 9. Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition aiguë globale<br>DR (2016) : 8,1 % (échelle nationale) ; filles : 7,5 % ; garçons : 8,8 % ;<br>C : 4 % (échelle nationale) (filles et garçons) | MICS                     |                                                                                                     |                                                                                              |                                                                                                     |                        |        |
| 2. En 2022, les enfants, filles et garçons, âgés de 3 à 15 ans, bénéficient d'un environnement favorable et d'une éducation de qualité inclusive tenant | 1. Pourcentage du budget de l'État destiné à l'éducation<br>DR (2016) : 14,9 %<br>C : 20 %                                                                                                                             | Loi budgétaire           | 1. Les organismes nationaux de gestion de l'éducation sont renforcés, aux niveaux central et local. | Gouvernement (Ministères de l'éducation, de la santé, de l'environnement, de l'énergie et de | 8 145                                                                                               | 15 901                 | 24 046 |
|                                                                                                                                                         | 2. Existence d'un plan triennal mettant en œuvre le                                                                                                                                                                    | Plan triennal associé au | 2. En 2022, un nombre plus élevé d'enfants, filles et garçons, âgés de                              |                                                                                              |                                                                                                     |                        |        |

| Résultats de l'UNICEF                                                                                                                                                                                                                            | Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)                                                                                                                                                                | Moyens de vérification | Produits indicatifs du programme de pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Partenaires principaux, cadres de partenariat                                                                                                                      | Ressources indicatives par résultat du programme de pays<br>(en milliers de dollars des États-Unis) |                        |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------|
|                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                           |                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                    | Ressources ordinaires (RO)                                                                          | Autres ressources (AR) | Total  |
| compte des spécificités locales.                                                                                                                                                                                                                 | Programme de développement de l'éducation de Guinée (ProDEG), 2019-2028<br>DR : non disponible ;<br>C : disponibilité et mise en œuvre du plan triennal                                                                                   | ProDEG                 | 3 à 15 ans ont accès à l'éducation préscolaire, formelle et informelle et leurs besoins en la matière sont couverts.<br><br>3. En 2022, les directeurs d'écoles et les enseignants ont les moyens de dispenser, en interaction avec la communauté, une éducation de qualité mettant en avant l'environnement naturel, les connaissances et les valeurs culturelles locales positives, ainsi que la cohésion sociale.<br><br>4. En 2022, les parents dans les zones ciblées seront sensibilisés aux pratiques parentales positives et aux pratiques de la vie quotidienne et leurs capacités en la matière renforcées en vue de promouvoir l'accès de leurs enfants aux ressources éducatives et de loisirs. | l'hydraulique, de l'action sociale et de la jeunesse), ONG, organisations de la société civile (OSC), UNESCO et Partenariat mondial pour l'éducation               |                                                                                                     |                        |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | 3. Pourcentage d'enfants recevant une éducation préscolaire<br>DR (2016) : 9,1 % (échelle nationale) ; garçons : 8,8 % ; filles : 9,4 % ; 2,4 % (zones rurales)<br>C : 15 % (échelle nationale) (filles et garçons) ; 5 % (zones rurales) | MICS                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                    |                                                                                                     |                        |        |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | 4. Taux net de fréquentation de l'école primaire<br>DR (2016) : 60,3 % (échelle nationale) ; filles : 57,6 % ; 50,7 % (zones rurales)<br>C : 70 % (échelle nationale) (filles et garçons) ; 60 % (zones rurales)                          | MICS                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                    |                                                                                                     |                        |        |
| 3. En 2022, 70 % des enfants (filles et garçons), les plus vulnérables dans les zones d'intervention prioritaire, sont protégés de la violence, y compris dans les situations d'urgence, et les familles adoptent des comportements protecteurs. | 1. Enregistrement des naissances<br>DR (2016) : 74,6 % (échelle nationale), (filles et garçons) ; 66,7 %<br>C : 90 % (échelle nationale) (filles et garçons) ; 80 % (zones rurales)                                                       | MICS                   | 1. En 2022, l'environnement programmatique aux niveaux national et local est renforcé à l'aide de cadres politiques et juridiques appropriés et conformes aux normes internationales.<br><br>2. En 2022, les capacités des principaux prestataires – médicaux, psychosociaux et juridiques, dont les OSC – des services de protection de l'enfance sont renforcées afin de fournir des services coordonnés et de qualité                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Gouvernement (Ministères de la justice, de l'action sociale, de la santé, de l'éducation et de la jeunesse), OSC, ONG, FNUAP, OMS, HCDH, Union européenne et USAID | 6 400                                                                                               | 12 294                 | 18 694 |
|                                                                                                                                                                                                                                                  | 2. Pourcentage de filles âgées de 0 à 14 ans subissant une MGF/E<br>DR : (2016) : 45,3 % (échelle                                                                                                                                         | MICS                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                    |                                                                                                     |                        |        |

| Résultats de l'UNICEF                                                                                                                                                                          | Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)                                                                                                                                                                                                                                            | Moyens de vérification                                      | Produits indicatifs du programme de pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Partenaires principaux, cadres de partenariat                                                                                                                         | Ressources indicatives par résultat du programme de pays<br>(en milliers de dollars des États-Unis)<br>Ressources ordinaires (RO)<br>Autres ressources (AR) |       |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------|
|                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                       | RO                                                                                                                                                          | AR    | Total  |
|                                                                                                                                                                                                | <p>nationale) ; 47,9 % (zones rurales)<br/>C : 30 % (échelle nationale) ; 35 % (zones rurales)</p> <p>3. Pourcentage de femmes (âgées de 20 à 24 ans) mariées avant l'âge de 18 ans<br/>DR : (2016) : 54,6 % (échelle nationale) ; 64,1 % (zones rurales)<br/>C : 40 % (échelle nationale) ; 50 % (zones rurales)</p> | MICS                                                        | <p>aux enfants à risque et aux enfants au statut de victimes, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>3. En 2022, les communautés locales sont autonomisées et adoptent des comportements protégeant les enfants des mariages précoces et de la violence, et utilisent efficacement les services de protection de l'enfance, y compris dans les situations d'urgence.</p>                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                             |       |        |
| 4. En 2022, les enfants et les personnes vulnérables ont accès aux programmes de protection sociale durable et bénéficient de l'augmentation des allocations budgétaires aux secteurs sociaux. | 1. Enfants souffrant d'au moins trois privations clés<br>DR (2012) : 47 % ;<br>C : 30 %                                                                                                                                                                                                                               | Analyse nationale du chevauchement des privations multiples | <p>1. En 2022, les acteurs nationaux et locaux ont la capacité d'adopter des budgets adaptés aux besoins des enfants et de mobiliser des ressources pour les secteurs sociaux.</p> <p>2. Les capacités des institutions publiques et locales à mettre en œuvre les programmes de protection sociale sont renforcées.</p> <p>3. En 2022, les acteurs nationaux ont une capacité accrue à élaborer des politiques et des plans adaptés aux besoins des enfants et tiennent compte de la redevabilité sociale dans les processus publics.</p> | Gouvernement (Ministères de la justice, de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, du budget, des finances et de la jeunesse), Banque mondiale, PNUD, OIT, OSC | 1 160                                                                                                                                                       | 1 100 | 2 160  |
|                                                                                                                                                                                                | 2. Nombre d'enfants souffrant d'au moins trois privations clés couvertes par un programme de protection sociale<br>DR (2016) : 9 163<br>C : 45 000                                                                                                                                                                    | Rapports sectoriels                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                             |       |        |
| 5. Le programme de pays est efficacement conçu, coordonné, géré et soutenu afin que les résultats obtenus pour les enfants soient à la hauteur des normes programmatiques de                   | 1. Pourcentage d'indicateurs de la grille de résultats à la hauteur des normes exigées<br>DR (2017) : 80 %<br>C : 100 %                                                                                                                                                                                               | Rapports de l'équipe de gestion de pays                     | 1. Grâce à une coordination efficace, le personnel de l'UNICEF et les partenaires d'exécution disposent des instructions, des outils et des ressources nécessaires pour obtenir des résultats efficaces et efficaces pour les enfants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Gouvernement (Ministères du plan et de la coopération internationale, de l'éducation, de la santé, de l'environnement, de l'énergie et de                             | 6 406                                                                                                                                                       | 4 532 | 10 938 |
|                                                                                                                                                                                                | 2. Nombre d'adolescents et de jeunes participant à la plateforme U-Report pour un                                                                                                                                                                                                                                     | Rapports annuels du Ministère de la jeunesse                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                             |       |        |

| Résultats de l'UNICEF                                                                                                           | Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)                                                         | Moyens de vérification | Produits indicatifs du programme de pays                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Partenaires principaux, cadres de partenariat                                                                        | Ressources indicatives par résultat du programme de pays<br>(en milliers de dollars des États-Unis) |                 |                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------|
|                                                                                                                                 |                                                                                                                                    |                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                      | Ressources ordinaires (RO)                                                                          | Ressources (AR) | Autres ressources (AR)<br>Total |
| qualité.                                                                                                                        | changement social (par sexe et âge)<br>DR (2017) : 10 400<br>C : 150 000 (dont 50 % d'adolescentes)                                |                        | 2. L'efficacité de l'exécution du programme et des résultats est renforcée grâce à l'amélioration de la planification, du suivi et de l'évaluation du programme aux niveaux central et local.<br><br>3. La communication pour le développement, étayée par des partenariats stratégiques efficaces et innovants avec les communautés, promeut la mobilisation sociale et l'engagement des communautés afin d'améliorer la fourniture et la demande de services.<br><br>4. Des stratégies ciblant les questions transversales (résilience, égalité des sexes) du point de vue des droits de l'enfant sont élaborées et mises en œuvre parallèlement à une meilleure gestion de l'action sur le terrain et de la chaîne d'approvisionnement. | l'hydraulique, de l'action sociale, de la jeunesse et de la communication),<br>Système des Nations unies<br>OSC, ONG |                                                                                                     |                 |                                 |
|                                                                                                                                 | 3a. Évaluations conformes aux normes de qualité<br>DR (2016) : 1<br>C : 5                                                          | Rapport d'évaluation   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                     |                 |                                 |
|                                                                                                                                 | 3b. Évaluations accompagnées d'une réponse de la direction<br>DR (2016) : 1<br>C : 5                                               |                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                     |                 |                                 |
|                                                                                                                                 | 4. Mobilisation d'autres ressources et fonds par rapport aux montants prévus<br>DR : (à définir à la fin de l'année)<br>C : > 95 % | MICS                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                     |                 |                                 |
| 5. Existence d'un plan de communication et d'un suivi afin d'accroître la demande de services sociaux<br>DR (2016) : 0<br>C : 1 | Enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques                                                                              |                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                      |                                                                                                     |                 |                                 |
| <b>Total des ressources</b>                                                                                                     |                                                                                                                                    |                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                      | <b>58 185</b>                                                                                       | <b>85 265</b>   | <b>143 450</b>                  |